

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 54
· dont suppléés : 4

Membres représentés : 7

Votants : 61

Date de la convocation
24 septembre 2020

Secrétaire de séance :
Mme BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEHEYER Lucie (suppléante de DEMORSY Roselyne)

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAU Eric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, M. MAURISSE Olivier (suppléant de BERTHE Pascal), HOLLINGUE Rémy, LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LAVENDER Pascal (suppléant de LEROY Jean-Maurice), WABLE Vincent, MARTIN Bruno (suppléant de SZYROKI Jacky), MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel, LECONTE Yves-Robert

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de ROSE Maryse-Corrinne, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DOVERGNE Alain de M. DUTILLEUX Olivier, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. MAROTTE Philippe de M. BOUCHER Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, RIHET Anne, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs BOUCHER Michel, WALLEY Joël, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky

OBJET : ATTRIBUTION DE CARTES CADHOC ET CHEQUES CULTURE AU PERSONNEL

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration générale

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, selon lequel : « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficile »

En application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, chaque collectivité détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 Juillet 2020 relatives au vote du Budget Primitif 2020,

Il est proposé, dans le cadre de l'action envers les employés, d'octroyer pour 2020 aux agents actifs, titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé :

- 170 euros de cartes Cadhoc par agent
- 190 euros de chèques Culture par agent

Sous condition de respecter une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité (cf l'état du personnel au 30 Juin 2020) et d'être présent au jour de la distribution en se référant à la date du 30 Novembre 2020.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 24 septembre 2020,

En prévision des fêtes de fin d'année, notamment Noël,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 50 – Contre : 1 : M. Dutilleux – Abstentions : 10 : MMES Marcel, Attagnant, Demorsy, MM Leconte, Caron, Ten, Depret, Lescureux, Viollette, Parenty), le Conseil Communautaire :

- Entérine le principe d'attribution des cartes Cadhoc et Chèques Culture aux agents de la CCALN en respectant les conditions ci-dessus exposées et valider les commandes (*Groupe Up, 27-29 avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers siret 64204436600069*) pour un montant total de de 57 600.36 € (coupures, frais d'envois et d'ouverture de compte et commission) décomposé en deux commandes 27 286.50 € pour les cartes Cadhoc et 30 313.86€ pour les Chèques-Culture,
- Autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement selon la répartition suivante :
 - 2 745.80€ de cartes Cadhoc et 3 050.45 € pour les chèques Culture sur le budget annexe des Déchets Ménagers
 - 4 633.55€ de cartes Cadhoc et 5 147.63 € pour les chèques Culture sur le budget annexe Petite Enfance
 - 19 907.15€ de cartes Cadhoc et 22 115.78€ pour les chèques Culture sur le budget principal de la CCALN
- Autorise Monsieur le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration générale à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, le 30 septembre 2020
à ROUVREL

Le Président,

Alain DOVERGNE

POUR EXTRAIT CONFORME



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 02/10/20
Affiché le ... 02/10/20